

Groupe National pour les Milieux Humides du 18 décembre 2015 - Compte rendu Paris – Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Participants

Voir feuille d'émargement disponible sous <http://pnmh.espaces-naturels.fr/groupe-national-mh> (lien sous « Réunion 2 du GNMH - 18 décembre 2015 »)

Une photographie des membres présents le 18 décembre est disponible sur : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/groupe-national-mh> (lien en 1ère ligne du 2ème paragraphe)

L'objet de la réunion est double : point sur les actualités Ramsar et point sur l'avancement du 3^{ème} Plan national d'action pour les milieux humides avec notamment la présentation des travaux de chacun des Groupes thématiques réalisés durant l'année 2015.

Nota : Toutes les présentations et documents présentés lors de la réunion sont disponibles sous le lien indiqué ci-dessus.

Introduction

M. François Mitteault, en tant que directeur de l'eau et de la biodiversité, assure la présidence du Groupe national : il anime la réunion le matin, relayé l'après-midi par M. José Ruiz, sous-directeur des espaces naturels.

Il remercie les membres du Groupe national pour leur mobilisation ce jour et sur l'ensemble de l'année, en relevant notamment l'implication forte des animateurs des Groupes thématiques et des pilotes des actions du Plan national : le bilan d'avancement des actions est très positif, et le fonctionnement des différents Groupes thématiques est très satisfaisant.

M. Mitteault relève le succès très important de la Conférence de Paris sur le Climat, et du Pacte de Paris qui met notamment l'accent sur l'organisation française de l'eau en bassins, et sur le rôle des milieux humides ; il remercie l'ensemble des partenaires qui ont œuvré pour cette Conférence et tout particulièrement les organismes qui ont assuré une visibilité du sujet des milieux humides sur le Pavillon des « Solutions Nature ».

De nombreux sujets en lien avec les milieux humides ont été mis en avant lors de la COP21, par exemple ceux relatifs à la résilience des milieux, au bilan à mi-parcours de la Convention pour la Diversité biologique, et à l'évolution du trait de côte pour lequel la France assure un rôle important au travers de partenariats internationaux ; il conviendra de veiller à ce que les sujets milieux humides soient bien intégrés et pris en compte dans ces problématiques.

Il relève également la très forte mobilisation du réseau, une fois de plus, pour l'organisation de la Journée mondiale des zones humides du 2 février 2016, avec des animations qui vont s'étaler de fin janvier à fin février, et notamment la Journée de lancement du 2 février et le Colloque des 3 et 4 février sur « Réparer la Nature : l'exemple des milieux humides », organisés tous deux à Brest (Océanopolis) notamment par le Conseil départemental du Finistère et le Forum des Marais atlantiques (qui porte le pôle relais « Marais Atlantique-Manche-Mer du Nord ») ; il en informera la Ministre et lui proposera un déplacement à cette occasion.

Il informe enfin le Groupe national :

- de la tenue du Comité de l'Initiative régionale de la Convention de Ramsar pour les zones humides méditerranéennes « MedWet » à Paris (Palais de la Porte dorée), du 7 au 11 février 2016 ;
- de la confirmation de la reprise des débats parlementaires sur le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages dès janvier (19, 20, 21 et 26 janvier) avec l'objectif d'une adoption du texte avant l'été.

Initiative régionale de la Convention de Ramsar pour les zones humides méditerranéennes « MedWet »

M. Delmar Blasco, coordinateur de l'Initiative MedWet depuis 2014, présente cette Initiative, son fonctionnement, ses enjeux, ses réalisations et son actualité, essentiellement le Comité plénier qui se déroulera à Paris du 7 au 11 février 2016 et validera notamment le projet de Cadre d'action 2016-2030.

Voir :

- la présentation : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/MEDWET-GNMH_18_12_2015.pdf
- le site internet de MedWet : <http://medwet.org/fr/medwet/>

12^{ème} Conférence des Parties de la Convention de Ramsar (Uruguay, 1^{er}-9 juin 2015)

Mme Adèle Veerabadren (DEB) expose les principaux points à retenir suite à la 12^{ème} Conférence des Parties de la Convention de Ramsar qui s'est déroulée du 1^{er} au 9 juin dernier à Punta del Este en Uruguay.

Voir :

- la présentation (diapositives 4 à 6) sur : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Cadre%20DEB_GTh%20OM_Hors%20GTh-GNMH_18_12_2015.pdf
- le compte-rendu « national » complet sur : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/CR%20COP12%20Ramsar_pour%20diffusion.pdf#overlay-context=ramsar
- le compte-rendu officiel du secrétariat de la Convention sur : http://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/ramsar_cop12_conference_report_f_0.pdf
- l'ensemble des résolutions sur : <http://www.ramsar.org/about/cop12-resolutions>

En ce qui concerne le nouveau label de « Ville accréditée Ramsar » destiné aux collectivités, qui doit être lancé au niveau national au 1^{er} semestre 2016, M. Jérôme Bignon (association Ramsar France) estime qu'il s'agit là d'une reconnaissance importante du travail mené par les collectivités et indique qu'il connaît des collectivités déjà intéressées pour y candidater, et que sans aucun doute d'autres villes dont on connaît la qualité de gestion de leurs milieux humides souhaiteront déposer un dossier, comme par exemple Saint-Jacques de la Lande en Ille-et-Vilaine, lauréate du 1^{er} Grand prix « Zones humides en milieu urbanisé ».

M. Mitteault indique qu'il lui semblerait intéressant de proposer à la Ministre qu'elle lance un appel à candidatures à ce label (à l'instar de ce qui a été fait pour la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte) auprès des collectivités, parallèlement aux discussions parlementaires qui auront lieu sur la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

En réaction à la liste des projets de sites Ramsar actuellement identifiés au niveau national, Mme Dominique Aribert (LPO) signale l'absence de plusieurs sites qu'elle considère devoir y figurer, comme par exemple l'estuaire de la Loire. Il lui est précisé que la liste présentée ne rend compte que de projets portés localement et qui ont « démarré », qu'elle devra être complétée à l'occasion du travail à mener en 2016 sur la stratégie de désignation, et enfin que pour ce qui concerne l'estuaire de la Loire, la première étape attendue conformément à la doctrine exposée par la circulaire du 24 décembre 2009, est le classement en réserve naturelle nationale, la désignation en site Ramsar devant intervenir dans un 2^{ème} temps.

En outre, pour l'association Ramsar France, MM. Jérôme Bignon et Bastien Coïc relèvent une montée de l'intérêt affiché pour la labellisation Ramsar, liée sans doute au moins en partie aux efforts d'animation du réseau, avec de nombreux sites s'étant déclarés candidats pour l'organisation des prochains séminaires annuels des gestionnaires de sites Ramsar.

Ils informent par ailleurs le Groupe national de la publication récente du guide des « Randonnées dans les zones humides de France » aux éditions Biotope, avec édition en parallèle de mini-guides par site : <http://www.biotope-editions.com/index.php?article181/guide-nature-randonnees-dans-les-zones-humides-de-france> .

Sites Ramsar

Mme Ghislaine Ferrère (DEB) présente les projets de sites Ramsar en cours d'instruction, ainsi que les travaux programmés en 2016 pour la réalisation d'un état des lieux des sites Ramsar, la définition d'une stratégie de création, et pour la mise à jour de la circulaire Ramsar du 24/12/2009.

Elle annonce la désignation ce jour du 44^{ème} site Ramsar français : le site du Marais Vernier et de la Risle maritime qui va être présenté par la suite.

Voir :

- la présentation (diapositives 7 et 8) sur : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Cadre%20DEB_GTh%20OM_Hors%20GTh-GNMH_18_12_2015.pdf
- le tableau des 44 sites Ramsar français : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/ramсар> ou http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Tableau_des_sites_RAMсар_France_au_31_dec_2015.pdf
- le site français des sites Ramsar : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/entre-terre-et-eau/ou-les-trouve-t-on/les-sites-reconnus/les-sites-ramсар-en-france>

Nouveau site Ramsar du Marais Vernier et de la Vallée de la Risle maritime

Les deux porteurs du projet, la Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine, représentée par M. Philippe Marie, son vice-président et Mme Anne-Sophie Defonte, animatrice Zones humides Ramsar, et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande, représenté par Mme Christelle Steiner, responsable du service Biodiversité, assistés par la DREAL de Haute-Normandie représentée par M. Jérôme Saint-Cast, responsable du service Ressources, présentent le nouveau site Ramsar désigné ce jour, la démarche suivie pour le montage du dossier de candidature, la dynamique des acteurs du territoire et le fort portage local du dossier, les enjeux du site et les critères Ramsar qu'il remplit, ainsi que les nombreux projets de gestion et de valorisation au sein du territoire notamment, prévus.

Un des points essentiels mis en avant est le souhait que ce label Ramsar serve au territoire, à son développement.

Voir :

- la présentation sur : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Marais%20Vernier-GNMH_18_12_2015.pdf
- le communiqué de presse du ministère sur : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-vallee-de-la-Risle-et-le-marais.html>
- la présentation sur le site de la Convention de Ramsar : <https://rsis.ramsar.org/fr/ris/2247?language=fr>

En réponse à la question de M. Luc Servant (APCA) sur le lien de cette labellisation avec le monde agricole, Mme Steiner précise que, pour ce site, qui recouvre notamment un site Natura 2000, il existe depuis longtemps de bonnes relations avec le monde agricole, avec essentiellement la mise en œuvre de MAE, la validation plus récente d'un programme LEADER en faveur du développement rural, dont un axe prioritaire, dédié à la valorisation des ressources locales et aux filières de proximité, concerne directement le secteur agricole, et l'implication de la Chambre d'agriculture et de la FNSEA dans le comité de suivi RAMSAR du site.

De manière plus générale, M. Bignon attire l'attention sur les difficultés que rencontre l'élevage en milieux humides, et sur la disparition de ces milieux, malgré leur importance au regard du changement climatique, comme cela a pourtant encore récemment été mis en avant : les agriculteurs ont besoin des milieux humides et les milieux humides ont besoin des agriculteurs, ce qui doit permettre de mettre en place une équation gagnant-gagnant. Il ajoute qu'il y a donc un intérêt évident à travailler avec le monde agricole et à maintenir spécialement une activité forte dans les prairies et les élevages, et considère nécessaire de relancer les discussions associées (dont celle concernant l'indemnité spéciale zones humides (ISZH)).

Il indique enfin se tenir à disposition pour travailler sur ces questions avec l'Etat, le monde agricole, et l'ensemble des partenaires qui souhaiteraient y contribuer, l'objectif étant d'apporter des solutions de gestion pérennes pour ce type de milieux, qui doivent venir en complément des dynamiques de labellisation, insuffisantes en elles-mêmes.

M. Servant partage cette inquiétude et le souhait d'approfondir ces réflexions (qui ont déjà fait l'objet d'échanges lors de réunions du Groupe thématique Agriculture), avec notamment d'une part les difficultés que rencontre le monde agricole dans la mise en œuvre des MAE, qui constituent actuellement l'unique politique de soutien à l'agriculture en milieux humides, et d'autre part le problème lié à la pérennisation des aides afin de permettre aux agriculteurs d'inscrire leur activité dans la durée.

M. Mitteau note ces demandes, rappelle que de nombreuses actions relatives au soutien de l'élevage en milieu humide sont inscrites dans le Plan national, et précise que la DEB va être très moteur sur ces questions, puisque dès 2016 doit être lancée une inspection commune CGEDD/CGAER sur le sujet de la contractualisation en milieux humides (avec les questions relatives à la gestion des niveaux d'eau, à l'intégration du cadre des MAE,

de Natura 2000, de la TVB, ...), afin d'intégrer les problématiques de l'élevage et d'expérimenter dans ce cadre des soutiens spécifiques.

M. Philippe Gamen (FPNRF) est très favorable à une telle approche et indique que la FPNRF est prête à apporter son concours à une réflexion sur l'ISZH, car pour préserver un milieu sensible sur le long terme, il est nécessaire d'y pérenniser une activité économique et d'y maintenir un lien avec les acteurs locaux – et donc notamment agricoles.

Mme Fabienne Launay (Institut de l'élevage) précise que dans le cadre du Plan national, une étude est en cours sur les leviers technico-économiques de pérennisation des systèmes d'élevage.

PNMH et travaux des Groupes thématiques (GTh) sur 2015

Présentation globale du bilan 2015

Mme Ferrère (DEB) présente le bilan synthétique de l'année : avancement des actions et fonctionnement des groupes, avant de laisser la parole aux bilans de chacun des Groupes thématiques.

Voir :

- la présentation (diapositives 10 et 11) sur : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Cadre%20DEB_GTh%20OM_Hors%20GTh-GNMH_18_12_2015.pdf
- le tableau d'avancement des actions fin 2015 (en cours d'établissement au 18/12) sur : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/groupe-national-mh> (sous « Réunion 2 du GNMH - 18 décembre 2015 »)
- les 28 fiches actions disponibles sur la plateforme pnmh, sous les différents onglets des GTh.

GTh Communication-Education-Sensibilisation-Participation - CESP (ONEMA / SNPN)

Les animateurs du Groupe thématique, M. Pierre Caessteker (ONEMA) et M. Grégoire Macqueron (SNPN), présentent l'avancement des travaux et le bilan du GTh.

Ils présentent également le bilan réalisé en 2015 du Dispositif de CESP 2012-2014, et annoncent la définition sur 2016 d'une nouvelle stratégie de CESP pour les années à venir, qui va s'appuyer notamment sur le bilan du précédent dispositif et sur l'évaluation que doit en réaliser le CGEDD.

Voir :

- la présentation sur : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Gth%20CESP-GNMH_18_12_2015.pdf
- le bilan du dispositif 2012-2014 et de nombreux documents rendus disponibles sur : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/cesp>

M. Thierry Mougey indique qu'un groupe de travail doit se monter début 2016 sur la CESP « générale » Biodiversité, dans le cadre du Comité d'orientation stratégique de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, qu'il serait opportun de prendre en compte dans les travaux du GTh CESP Milieux humides.

M. Mitteault considère intéressant de retenir le concept d' « aires marines éducatives » qui a été lancé récemment sur la base d'une convention avec la Polynésie française, afin d'impliquer les enfants dans la gestion de ces territoires, et de le mettre en œuvre avec des « milieux humides éducatifs », qui pourraient être expérimentés dès 2016.

M. Coïc rappelle qu'en effet ce concept est très porteur et qu'il peut être considéré comme déjà mis en œuvre d'une certaine manière dans le cadre des animations de la Journée mondiale pour les zones humides, d'autant plus que la cible prioritaire visée par le secrétariat de Ramsar est bien celle des jeunes générations.

Mme Aribert rappelle que 2016 sera l'année du 40^{ème} anniversaire de la première grande loi sur la protection de la nature de 1976, élément à prendre en compte également en termes de communication.

M. Frédéric Tron (FO) intervient au sujet des moyens humains nécessaires pour que les services de l'Etat et les établissements publics du MEDDE, dont les Inspecteurs de l'Environnement, qui sont au plus près des enjeux de milieux, usages, agricoles, économiques, industriels, urbains, etc ... puissent porter les politiques relatives aux milieux humides. Il considère que ces moyens sont insuffisants et doivent être notablement renforcés pour que les missions puissent être remplies de manière complète et satisfaisante au regard de la réglementation et des enjeux de milieu. Il précise que les pressions sont fortes et qu'appliquer une bonne protection des milieux ne

peut se faire que si les moyens humains sont en adéquation avec les objectifs de protection des milieux humides (entre autres). Citant A. Einstein : *"Tout le monde est un génie. Mais si vous jugez un poisson sur ces capacités de grimper à un arbre, il passera sa vie à croire qu'il est stupide"*, il souhaite que FO sera entendu et demande de prendre en considération cette idée : « Recrutez et renforcez les services ».

M. Mitteault note cette remarque et répond que la Ministre souhaite effectivement améliorer la situation de ses services, et va engager prochainement une mission d'élaboration de scénarii permettant de définir des éléments d'aide à la décision.

M. Blasco précise que l'essentiel des moyens nécessaires pour porter les messages et faire progresser la prise de conscience ne se trouve pas uniquement dans les structures « centres d'éducation à l'environnement » mais bien aussi dans le personnel qui est en relation directe avec le public. Il convient donc de travailler à la meilleure formation des personnels concernés.

GTh Agriculture (APCA)

M. Servant et M. Quentin Bruy, pour l'APCA qui assure l'animation du Groupe thématique, présentent l'avancement des travaux et le bilan du GTh.

Voir la présentation sur : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/GthAgri-GNMH_18_12_2015.pdf

M. Philippe Goetghebeur (AE Rhin-Meuse) considère nécessaire de se mobiliser sur 2 aspects trop peu mis en avant dans le cadre du Plan national :

- la mutualisation des nombreuses discussions et réflexions menées sur les pollutions diffuses et les captages d'eau potable, dans lesquelles doivent mieux être intégrés les milieux humides ;
- la stratégie pour une action foncière plus efficace pour la prise en compte des priorités liées à l'eau, en rapprochant les diverses démarches – l'Agence de l'eau Rhin-Meuse adressera à la DEB des propositions pour renforcer ces aspects.

M. Philippe Camuset (SNGTV) précise que l'action 21 sur la gestion sanitaire (parasitologie) pilotée par la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires est très avancée, avec des formations déjà lancées, et présente la volonté pour 2016 d'élargir la vision sur des médecines complémentaires comme la phytothérapie, l'aromathérapie, l'utilisation de flore spécifique, ...

M. Luc Barbier (RNF) relève la très forte augmentation des problèmes de parasites liée au manque d'hiver et de froid, avec par exemple une véritable explosion des populations de rats musqués (risques accrus de leptospirose) ; il s'agit d'une grave difficulté pour les agriculteurs concernés.

Sur ces questions, M. Jean Jalbert (Fondation Tour du Valat) propose qu'un chantier soit ouvert sur les questions d'écologie et de santé, qui lui semblent ne pas être suffisamment mises en avant dans le Plan national d'actions, afin de renforcer les connaissances et les actions permettant de définir des solutions aux difficultés existantes et d'anticiper des crises qui pourraient être très importantes, sachant que les milieux humides fonctionnent comme des barrières très fortes mais à condition qu'ils soient maintenus fonctionnels et ne soient donc pas dégradés.

M. Mitteault partage ce point de vue et souhaite que les aspects « santé » et « changements climatiques » soient davantage pris en compte par le GNMH.

Mme Adèle Veerabadren (DEB) précise que la DEB veille à la bonne prise en compte des milieux humides dans le Plan national Santé-Environnement.

MM. Barbier et Servant proposent que soit initié un lien avec les FREDON, fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles, chargées de la surveillance des organismes nuisibles des cultures et espaces verts et de l'amélioration des bonnes pratiques.

GTh Aménagement du territoire (FMA / LPO)

Les animateurs du Groupe thématique, M. Gilbert Miossec (Forum des Marais Atlantiques-FMA) et Mme Dominique Aribert (Ligue pour la Protection des Oiseaux-LPO), présentent l'avancement des travaux et le bilan du GTh.

Ils se félicitent notamment du très bon travail qui peut être réalisé grâce au format des Groupes thématiques.

Voir la présentation sur : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Gth_Am%C3%A9nagement%20Territ-GNMH_18_12_2015.pdf

Concernant l'action 26 qui porte la réalisation d'un Guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de la prévention des inondations, Mme Pascale Mercier (ONF) se demande s'il ne serait pas opportun d'élargir la réflexion à ce qui se passe dans les autres pays sur ces thématiques. Elle considère par ailleurs nécessaire de co-construire les stratégies prévention des inondations et préservation des milieux et de prendre en compte la pression et les impacts des aménagements sur les milieux humides afin de faire porter les nouvelles pressions préférentiellement sur des milieux déjà dégradés. Sur ce deuxième point, Mme Muriel Saulais (Cerema) confirme que cette dimension est bien prise en compte dans le guide.

Mme Catherine Gremillet (Association française des établissements publics territoriaux de bassin – AFEPTB) précise que l'AFEPTB a engagé un travail partenarial avec l'APCA qui pourrait être mis à profit d'un groupe du PNMH suite au Groupe de travail Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondations (SNGRI) de la Commission Mixte Inondation (CMI) « agriculture et espaces naturels » qui se termine.

Elle rappelle également que l'AFEPTB et le pôle relais « Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales » qu'elle porte, sont particulièrement concernés par cette problématique inondations.

M. Mitteault signale la remise récente du rapport « 40 mesures pour l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique et à la gestion intégrée du trait de côte » par le Comité National de Suivi de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, et relève que ce sujet, présent dans le Plan national, doit y être bien connecté à la question des changements climatiques et de la COP21.

En ce qui concerne la doctrine éviter-réduire-compenser, M. Tron signale la présence de plus en plus importante de bureaux d'étude (BE) qui sont selon lui loin d'être des philanthropes de la protection des milieux humides et de Maîtres d'Ouvrages bien souvent pressés pour réaliser leur IOTAs, et s'inquiète de la qualité des dossiers fournis par ces BE. Ainsi les services de l'Etat doivent instruire parfois des dossiers loi sur l'eau incomplets, sans définition des modalités des opérations projetées, etc ... afin de disposer de leur arrêté préfectoral dans les meilleurs délais de manière à pouvoir rédiger leur cahier des charges sur la base des prescriptions de l'AP et cela même si les dossiers sont travaillés le plus en amont possible.

Enfin, il demande si la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides présentée a été ou doit être testée auprès des services instructeurs et notamment des Inspecteurs de l'Environnement ? Sur ce dernier point il lui est répondu qu'en effet cette méthodologie a été largement testée en lien avec de nombreux acteurs et services intéressés.

M. Patrick Seac'h (DREAL) insiste sur la nécessité de prendre les dossiers le plus en amont possible, car au stade du recueil de l'avis de l'Autorité environnementale il est trop tard pour faire reprendre un dossier, surtout lorsque des élus sont fortement impliqués : il y a là un enjeu de sensibilisation très important, des élus et bureaux d'études, à intégrer dans le cadre des travaux sur la CESP.

M. Mougey propose qu'une réflexion soit menée sur la possibilité de réaliser un recueil d'expériences sur les premiers termes trop mal pris en compte de la doctrine, « éviter » (au sens de la doctrine, c'est à dire éviter les impacts environnementaux et non les projets, à priori) et « réduire », afin d'encourager le recours à d'autres types de solutions encore plus en amont dans le projet.

M. Barbier insiste en effet sur l'impossibilité d'une réelle compensation de la destruction d'une zone humide fonctionnelle ; à son avis, compte tenu de la gravité de l'enjeu et de l'impossibilité de compenser, il ne devrait plus être autorisé la destruction du moindre hectare de zone humide.

GTh Connaissance (MNHN / Tour du Valat)

Les animateurs du Groupe thématique, M. Jean Jalbert (Fondation de recherche Tour du Valat) et Mme Déborah Viry (Museum national d'histoire naturelle-MNHN), qui sera en 2016 remplacée par M. Guillaume Gayet, présentent l'avancement des travaux et le bilan du GTh.

Ils considèrent très intéressant le format des Groupes thématiques, et espèrent élargir le groupe à des experts invités, et aussi être en mesure d'approfondir les échanges sur les sujets de fond, au-delà de la simple « revue des actions » du Plan national.

Voir la présentation sur : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Gth%20Connaissance-GNMH_18_12_2015.pdf

GTh Urbanisme (CEREMA)

M. Benoit Walckenaer, directeur-adjoint Dtec TV, et Mme Muriel Saulais, animatrice du Groupe thématique, présentent l'implication du CEREMA dans le Plan national, ainsi que l'avancement des travaux et le bilan du GTh. M. Walckenaer précise que les sujets milieux humides sont des sujets qui nécessitent la mise en œuvre de passerelles entre les différents acteurs de terrain, entre ces acteurs et l'Etat, qu'ils impliquent la transversalité des approches et un continuum entre l'opérationnel et la recherche. Le CEREMA favorise ces approches intégrées.

Voir la présentation sur : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/GTh%20Urbanisme%20GTH%20GNMH_18_12_2015.pdf

En ce qui concerne la composition du Groupe, la quasi-absence de représentants de collectivités est relevée, de manière encore plus problématique que pour les autres Groupes thématiques, il conviendra de renforcer la composition du groupe de ce point de vue.

A ce sujet, Mme Gremillet indique que l'AFEPTB a engagé un partenariat avec les principales Associations Nationales de Collectivités (AMF, ADF, AdCF et ARF) sur la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant qu'elle anime, et pourrait être le relais de cette problématique lors d'une prochaine rencontre, afin d'identifier les moyens pour mobiliser plus d'élus.

M. Grégoire Macqueron préconise également de solliciter des collectivités engagées pour la participation au GTh, par exemple les collectivités lauréates du 1^{er} Grand Prix.

« Concernant le Grand Prix sur la prise en compte des milieux humides dans l'aménagement urbain, Mme Gremillet précise qu'il pourrait être intéressant de rapprocher ce prix qui doit être lancé en 2016 du projet « Les ateliers de PREVISQ Inondations » du 17-18 octobre à LYON, dont le MEDDE est partenaire.

M. Séac'h relève par ailleurs qu'un des obstacles essentiels pour une meilleure prise en compte des milieux humides est le flou qui existe dans la réglementation et la nécessité d'une meilleure articulation claire entre les codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Rejoignant des réflexions faites en réunions du Groupe thématique, M. François Lamy (AE Seine-Normandie) relève que les documents d'aide pour l'articulation des réglementations et pour une meilleure prise en compte des milieux humides dans l'aménagement et l'urbanisme sont nombreux mais très dispersés et qu'il serait très profitable de les regrouper (par exemple sur le site d'échanges PNAMH) pour un meilleur accès et une meilleure diffusion des bonnes pratiques.

GTh Outre-Mer (DEB pour CELRL)

L'animateur du Groupe thématique Outre-Mer, M. Alain Brondeau (Conservatoire du littoral), n'ayant pu assister à la réunion, Mme Ferrère (DEB) présente l'avancement des travaux et le bilan du GTh, qui n'a pas encore trouvé son modus operandi pérenne, compte tenu des difficultés spécifiques de travail avec les différents territoires – ce qui n'a pas empêché l'avancement important de nombreuses actions du Plan.

- la présentation (diapositives 14 à 16) sur : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Cadre%20DEB_GTh%20OM_Hors%20GTh-GNMH_18_12_2015.pdf

Ce Groupe anticipera mieux l'année 2016 avec la construction d'un calendrier et d'une vraie composition élargie à l'ensemble des acteurs concernés d'outre-mer.

M. Mougey suggère d'avoir recours aux correspondants du dispositif TEMEUM piloté par l'ATEN, qui se réunissent à Paris une fois par an.

Actions hors GTh (DEB)

Mme Ferrère (DEB) présente l'avancement des actions non attribuées à un Groupe thématique, et suivies directement par la DEB. Certaines de ces actions pourraient en fait être suivies par des Groupes thématiques, ce qui permettrait des échanges et une meilleure visibilité.

- la présentation (diapositives 12 et 13) sur : http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Cadre%20DEB_GTh%20OM_Hors%20GTh-GNMH_18_12_2015.pdf

En ce qui concerne l'action 15 sur des projets LIFE pour la restauration de milieux humides, il est signalé que d'autres projets similaires sont en préparation : par exemple sur le Marais poitevin (portage PNR du Marais Poitevin qui doit démarrer début 2016), ou sur le bassin de la Charente.

Evolutions de la composition du Groupe national (DEB)

Après une rapide présentation, l'intégration des organismes suivants au Groupe national est validée :

- au titre des associations, le Réseau Ecole et Nature, représenté par M. Roland Gérard, co-directeur ;
- au titre des collectivités, l'Office de l'Environnement de Corse, représenté par M. Pierre-Jean Albertini de l'Observatoire régional des zones humides ;
- au titre de Ramsar, le secrétariat de MedWet, représenté par M. Delmar Blasco, coordinateur.

D'autres organismes pourraient en 2016 être proposés pour une intégration au Groupe national : ainsi M. Laurent Courbois (Fédération nationale de la Chasse-FNC) considère-t-il que le GNMH devrait être enrichi par d'autres acteurs économiques afin de mieux promouvoir des activités économiques durables, ainsi que par d'autres usagers « protecteurs » comme « impactants ».

Selon lui en effet, le CEN LR a mené un projet LIFE très intéressant sur l'intendance des territoires par les propriétaires et ayants-droits, et il manque dans le GNMH une réflexion sur l'implication des propriétaires fonciers, des acteurs économiques, du secteur privé et usagers de la nature exerçant dans ou à proximité des zones humides. Les services écosystémiques fournis, les usages économiques et récréatifs fournis et procurés par ces milieux (chasse, pêche professionnelle et non professionnelle, tourisme, randonnée etc.), pour autant qu'ils soient durables, le développement local et l'emploi généré, peuvent constituer des éléments moteurs et incitatifs pour leur conservation. Or, un an après le lancement du GNMH, il constate que les modes de valorisation économiques durables de ces zones ne font pas l'objet de propositions d'action dans le PNMH, aucun groupe de travail ne traitant spécifiquement de ces questions et les représentants de ces réseaux étant particulièrement sous représentés dans le GNMH.

Cette demande est notée, même s'il est précisé que le Plan national contient déjà un certain nombre d'actions en ce sens, et que le Groupe national intègre également de nombreux acteurs économiques.

BILAN ET DISCUSSIONS FINALES

Au sujet du fonctionnement en format de « groupes thématiques », l'ensemble des animateurs et membres des GTh sont satisfaits, même si certains points restent à améliorer.

Ainsi, après une première année de fonctionnement très centrée sur leur fonctionnement et la revue des actions du Plan national, l'ensemble des GTh souhaitent aller dès 2016 plus loin et approfondir les échanges de fond, et l'intégration/élargissement des différentes actions suivies.

Cependant, le fonctionnement en GTh, s'il permet de creuser les sujets, entraîne aussi une vraie difficulté de traitement des sujets transversaux comme par exemple la doctrine ERC : il est donc décidé de tester en 2016 une réunion fusionnée des GTh Aménagement du territoire et Urbanisme sur des sujets ciblés, comme proposé par Mme Aribert.

Une autre demande a été faite sur le sujet des aides et financements auxquels peuvent avoir recours les usagers et gestionnaires de milieux humides, sujet non pris en charge par le Plan national : M. Macqueron propose qu'un groupe de travail soit mis en place sur ce sujet, comme cela a été demandé lors de la Journée technique des gestionnaires de sites Ramsar le 27 novembre dernier. La DEB mettra ce groupe de travail en œuvre en 2016.

M. Mougey demande un éclaircissement de la position de l'Etat pour l'exonération de TFNB, qui consiste a priori à prévoir sa suppression pour Natura 2000 (projet de loi de finances 2016¹) mais sa réintroduction pour les zones humides (projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages) - ce que reconnaît M. José Ruiz.

M. Mougey indique que la FPNRF, associée à d'autres acteurs, soutient, dans l'attente d'une réforme fiscale plus globale, l'existence de l'exonération de la TFNB à la fois pour les sites Natura 2000 et les zones humides mais, comme il s'agit de politiques nationales voir supranationales et que les montants sont globalement faibles, avec la condition que l'Etat rembourse les communes concernées du manque à gagner et ce à 100% (sans instaurer de coefficient de minoration). Il souhaite qu'un éclairage (analyse juridico-fiscale) soit apporté afin de savoir comment avoir une certaine assurance sur le moyen terme que ce remboursement (inscrit dans le projet de loi pour les zones humides) ait lieu et sans coefficient de minoration.

¹ Suite à la réunion : la loi de finances pour 2016 n'a finalement pas supprimé l'exonération de TFNB pour les sites Natura 2000.

La séance est levée à 17h.

POINTS MAJEURS A NOTER

Globalement

- . Intégration plus poussée dans les travaux du PNMH des aspects Changements climatiques et COP21 ;
- . Analyse d'une intégration plus poussée dans la PNMH des aspects relatifs à l'implication des propriétaires fonciers, des acteurs économiques, du secteur privé et usagers de la nature ;
- . Recherche de représentants de collectivités pour les GTh (et pour assister effectivement au GNMH), en ciblant par exemple les lauréats du 1^{er} Grand Prix.
- . Nouveaux membres du GNMH : Réseau Ecole et nature ; Office de l'Environnement de Corse ; secrétariat de l'Initiative régionale MedWet.
- . Analyse à mener pour autres membres à intégrer.
- . Eclairage (analyse juridico-fiscale) sur l'exonération de la TFNB en zones humides : quelle assurance sur le moyen terme que ce remboursement aux communes par l'Etat ait lieu et sans coefficient de minoration.

CESP

- . Rapprochement du GT CESP Biodiversité qui doit démarrer en 2016 ;
- . Prise en compte du 40^{ème} anniversaire de la loi de protection de la nature ;
- . Intégration de la nécessité d'un renforcement de la sensibilisation en amont des opérations, auprès des maîtres d'ouvrages et des bureaux d'études.

Agriculture

- . Elevage en MH : relance en 2016 de réflexions / mise en œuvre d'un groupe de travail (ou dans le cadre du GTh Agriculture élargi ?) en parallèle de la mission CGEDD/CGAER sur le sujet de la contractualisation en milieux humides ;
- . Prise en compte des propositions de l'AE Rhin-Meuse pour améliorer l'intégration des MH dans les politiques captages et l'efficacité de la politique foncière.

MH et Santé

- . Intégration dans les travaux des GTh des aspects « écologie et santé » et rôle des MH en prévention (en lien avec PNSE), avec association d'un représentant des FREDON.

Aménagement du territoire

- . Réflexion à mener sur possibilité d'un recueil d'expériences sur « éviter » et « réduire ».

Urbanisme

- . Grand Prix : analyse des liens possibles avec le Grand Prix « Gestion du risque d'inondations »
- . Réflexion sur l'articulation entre codes environnement et urbanisme
- . Amélioration de l'accessibilité des nombreux documents sur « MH et urbanisme » (sur une plateforme commune ?).

Outre-Mer

- . Composition du Groupe à élargir et finaliser, en se fondant par exemple sur les correspondants du dispositif TEMEUM ;
- . Calendrier 2016 à établir au plus tôt sur la base des réunions physiques prévues dans le cadre d'autres travaux.

Actions hors GTh

- . Analyse des actions pouvant être attribuées à un GTh existant.